



Je passe le permis de chasser !

- OFFRE RESERVEE AUX PERSONNES RESIDENTES EN HAUTE-VIENNE -

Document d'inscription à retourner à la Fédération dans les meilleurs délais :

NOM : PRENOM :

Adresse :

CP : 87 _ _ _ Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email :

Conditions particulières de l'offre « Permis de chasser à 0 € » :

1. L'offre est réservée aux personnes résidentes en Haute-Vienne, le justificatif de domicile faisant foi.
2. L'offre implique l'inscription à l'examen du permis de chasser auprès de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne (FDC87).
3. Les inscriptions à l'examen du permis de chasser sont prises en compte par la FDC87 dans l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers d'inscriptions complets.
4. Pour être complet, votre dossier d'inscription doit comprendre les éléments définis en page 2 (voir : **Les éléments nécessaires**).
5. Un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC87 doit accompagner votre dossier d'inscription. Cette caution engage le candidat à se présenter aux diverses formations proposées pour la réussite de l'examen du permis de chasser ainsi qu'à se présenter à l'examen du permis de chasser (sauf cas de force majeure). C'est une précaution motivée afin de limiter l'absentéisme lors des séances de formations et d'examens. La caution sera encaissée à l'inscription puis remboursée au candidat par la FDC87 après obtention du permis de chasser. En cas de désistement, d'échec ou de non-obtention du permis de chasser, la caution sera conservée par la FDC87.
6. Dès la prise en compte de votre inscription, vous serez convié(e) à participer à une soirée de formation théorique ainsi qu'à une journée de formation pratique organisées par la FDC87. Un courrier précisant le jour et l'heure de ces séances obligatoires vous parviendra dans les meilleurs délais afin que vous puissiez prendre vos dispositions.
7. Vous serez ensuite convoqué(e) par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour passer l'examen du permis de chasser.

**J'ai lu et j'accepte les Conditions particulières de l'offre « Permis de chasser à 0 € »,
J'atteste sur l'honneur et justifie résider dans le département de la Haute-Vienne.**

Signature(s*) :

** Pour les mineurs ou majeurs en tutelle, signature supplémentaire du responsable légal ou du tuteur.*



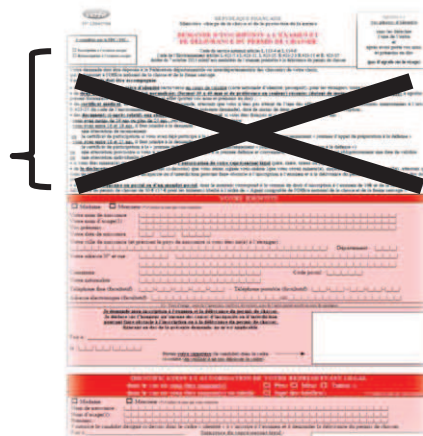
Pour bien vous inscrire à l'examen du permis de chasser :




SUIVEZ la procédure
élaborée par
votre **Fédération** :



NE SUIVEZ PAS
ce qui est écrit
dans le **1^{er} cadre**
du **cerfa** N°13945*04




Les éléments nécessaires à produire pour compléter votre inscription à l'examen du permis de chasser selon votre âge !			
		- de 16 ans	16 à 18 ans	18 à 25 ans	+ de 25 ans
Le document « <i>Je passe le permis de chasser</i> »		OUI	OUI	OUI	OUI
1 Justificatif de domicile en Haute-Vienne (type facture EDF, GDF,...)		OUI	OUI	OUI	OUI
1 DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN ET DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER  N°13945*04	au RECTO : Votre identité	OUI	OUI	OUI	OUI
	au RECTO : Autorisation du représentant légal signée	OUI	OUI		
	au VERSO : Certificat médical datant de moins de 2 mois	OUI	OUI	OUI	OUI
1 Photocopie d'une pièce d'identité valide (carte identité ou passeport)		OUI	OUI	OUI	OUI
2 Photos d'identité <u>format normalisé</u> datant de moins de 6 mois		OUI	OUI	OUI	OUI
1 Chèque de caution* de 50 € à l'ordre de FDC87		OUI	OUI	OUI	OUI
1 Attestation de recensement ou de participation à la « journée défense et citoyenneté »			OUI		
1 Attestation de participation à la « journée défense et citoyenneté »				OUI	

* Un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC87 doit accompagner votre dossier d'inscription. Cette caution engage le candidat à se présenter aux diverses formations proposées pour la réussite de l'examen du permis de chasser ainsi qu'à se présenter à l'examen du permis de chasser (sauf cas de force majeure). C'est une précaution motivée afin de limiter l'absentéisme lors des séances de formations et d'examens. La caution sera encaissée à l'inscription puis remboursée au candidat par la FDC87 après obtention du permis de chasser. En cas de désistement, d'échec ou de non-obtention du permis de chasser, la caution sera conservée par la FDC87.

Merci de bien vouloir :



- Respecter impérativement le cadre pour la signature du  N°13945*04
- Respecter les normes pour les photos d'identité
- Compléter et vérifier minutieusement votre dossier d'inscription avant de le transmettre
- Transmettre votre dossier complet à : Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne
2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1



Nous vous recommandons de bien préparer cet examen en étudiant le *Manuel de Formation à l'examen du permis de chasser* (disponible en Fédération au prix de 9 €) et en testant vos connaissances sur le Quiz Examen du site internet www.reussite-permisdechasser.com

Nous vous souhaitons un bon apprentissage et nous tenons à votre service pour tous renseignements !

**DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN ET
DE DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER**

Code du service national articles L.113-4 et L.114-6

Code de l'Environnement articles L.423-5 à L.423-11, L.423-25, R.423-2 à R.423-11 et R.423-25
Arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser

A compléter par la FDC / FIC :

- Inscription à l'examen unique
 Réinscription à l'examen unique

agrafez ici
vos photos d'identité

sans les détacher
l'une de l'autre
et
après avoir porté vos nom
et prénoms au dos

(pas d'agrafe sur le visage)

Votre demande doit être déposée à la Fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs de votre choix,
qui la transmet à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Votre demande doit être accompagnée :

- de la **photocopie d'une pièce d'identité** recto/verso en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
- de **deux photographies d'identité normalisées (format 35 x 45 mm et de préférence en couleur) récentes (datant de moins de 6 mois) et identiques** àagrafer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au dos) ;
- du **certificat médical**, au verso de la présente demande, attestant que vous n'êtes pas atteint de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement (reproduit au dos de la présente demande), daté de moins de deux mois au jour de votre inscription ;
- des **documents ci-après relatifs aux obligations du service national**, si vous êtes français et si vous avez entre 16 à 25 ans :
 - vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans : aucun justificatif n'est à produire
 - vous avez entre 16 et 18 ans, il faut joindre à la demande :
 - une attestation de recensement
 - ou le certificat de participation si vous avez déjà participé à la « journée défense et citoyenneté » (anciennement « journée d'appel de préparation à la défense »)
 - vous avez entre 18 et 25 ans, il faut joindre à la demande :
 - le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (anciennement « journée d'appel de préparation à la défense »)
 - ou une attestation provisoire si vous n'avez pas encore participé à la journée défense et citoyenneté, ce document comportant obligatoirement une date de validité
 - ou une attestation individuelle d'exemption
 - si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, de **l'autorisation de votre représentant légal** (père, mère, tuteur ou juge des tutelles) ;
 - de **la déclaration sur l'honneur** (figurant ci-dessous) que vous aurez signée vous-même (que vous soyez mineur(e), majeur(e) ou majeur(e) en tutelle), attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à l'inscription à l'examen et à la délivrance du permis de chasser listées au dos de la présente demande ;
 - d'**un chèque bancaire ou postal ou d'un mandat postal**, dont le montant correspond à la somme du droit d'inscription à l'examen de 16€ et de la redevance pour la délivrance du permis de chasser de 30 € (15 € pour les mineurs) libellé à l'ordre de « Agent comptable de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ».

VOTRE IDENTITE

Madame Monsieur (*) Cochez la case qui vous concerne

Votre nom de naissance : Votre nom d'usage(1) : Vos prénoms : Votre date de naissance :

Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) :

 Département : Votre adresse N° et rue : Commune : Code postal : Votre nationalité : Téléphone fixe (facultatif) : - Téléphone portable (facultatif) : Adresse électronique (facultatif) :

(1) : Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

Je demande mon inscription à l'examen et la délivrance du permis de chasser.
Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction
pouvant faire obstacle à l'inscription ou à la délivrance du permis de chasser,
figurant au dos de la présente demande, ne m'est applicable.

Fait à : le :

Portez **votre signature** (le candidat) dans le cadre
ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre) :

IDENTIFICATION ET AUTORISATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL

dans le cas où vous êtes mineur(e) : Père Mère Tuteur (*)dans le cas où vous êtes majeur(e) en tutelle : Juge des tutelles(*)

(*) Cochez la case qui vous concerne

Madame Monsieur (*) Cochez la case qui vous concerne

Nom de naissance : Nom d'usage(1) : Prénoms :

J'autorise le candidat désigné ci-dessus dans le cadre « identité » à s'inscrire à l'examen et à demander la délivrance du permis de chasser.

Fait à , **Signature du représentant légal :**
(et cachet du tribunal si majeur en tutelle)

le :

(1) : Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage – Direction des actions territoriales.

**CAUSES D'INCAPACITÉ OU D'INTERDICTION POUVANT FAIRE OBSTACLE
A L'INSCRIPTION A L'EXAMEN OU A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER
(articles L. 423-6, L.423-7, L.423-11 et L. 423-25 du code de l'environnement)**

L'inscription à l'examen est refusée :

- aux personnes qui ne peuvent fournir un certificat médical attestant que son état de santé physique et psychique est compatible avec la détention d'une arme, c'est-à-dire :

article R.423-25- I et III
du code de l'environnement

à toute personne atteinte de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :

- toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
- toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

- aux personnes privées du droit de détention ou de port d'armes par décision préfectorale ou par suite d'une condamnation.

Sont astreintes à l'examen du permis de chasser prévu à l'article L. 423-5, avant toute nouvelle délivrance d'un permis de chasser, les personnes :

- frappées de la privation temporaire du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser par décision de justice ;
- dont le permis serait nul de plein droit en application de l'article L. 423-11.

La délivrance d'un permis de chasser est refusée :

- aux personnes âgées de moins de seize ans ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- à ceux qui, par suite d'une condamnation, sont privés du droit de port d'armes ;
- à ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'une des infractions à la police de la chasse ;
- à tout condamné en état d'interdiction de séjour ;
- à ceux qui n'ont pu produire le certificat médical prévu à l'article L. 423-6 ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 ;
- aux personnes privées, en application de l'article L. 428-14, du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- à ceux qui sont inscrits au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes visé à l'article L.2336-6 du code de la défense ;

- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés à l'article [131-26 du code pénal](#).

- à tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;
- à tout condamné pour délit de fabrication, débit, distribution de poudre, armes et autres munitions de guerre, de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition.

Pour ces deux derniers points, le refus de délivrer le permis de chasser aux condamnés cesse cinq ans après l'expiration de la peine.

Vous êtes informé :

- qu'est nulle de plein droit toute inscription à l'examen fondée sur une fausse déclaration ;
- qu'est nul de plein droit tout permis de chasser délivré sur une fausse déclaration ;
- que, dans ce cas, le permis de chasser doit être remis à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage à sa demande ;
- que quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un permis de chasser sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30.000 € d'amende).

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), Docteur : Nom : _____

Prénoms : _____

Numéro d'identifiant R.P.P.S ⁽²⁾ : _____ ⁽²⁾ : R.P.P.S : répertoire partagé des professionnels de santé

ou Numéro de référence ADELI ⁽³⁾ : _____ ⁽³⁾ : ADELI : répertoire national d'Automatisation Des Listes

Atteste que Madame Monsieur (*) Cochez la case qui vous concerne

Nom : _____

Prénoms : _____

n'est pas atteint(e) de l'une des affections médicales ou infirmités rendant dangereuse la pratique de la chasse, mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement, reproduites ci-dessus.

Fait à _____, **Signature**
et cachet du médecin :

le : _____

Observations éventuelles du médecin :